

Finanziato da



## Projet Challenge

# Cartographie des bonnes pratiques de transition agroécologique

## RAPPORT FINAL

## LE PROCESSUS DE SÉLECTION ET SES RÉSULTATS

15 octobre 2024

## INDEX

<b>1. Introduction.....</b>	<b>p. 3</b>
<b>2. Critères, méthodes et instruments de sélection et évaluation.....</b>	<b>p. 3</b>
<b>3. Résultats de l'appel.....</b>	<b>p.4</b>
<b>4. Resultats de selection .....</b>	<b>p.6</b>

### **Pièces jointes:**

- a) Format de présentation des bonnes pratiques
- b) Grille d'évaluation et de sélection des bonnes pratiques.
- c) Tableau récapitulatif des pratiques reçues
- d) Tableau récapitulatif des résultats
- e) Formulaire de retour d'évaluation



## 1. Introduction

L'activité de cartographie des bonnes pratiques de transition agroécologique a été lancée dans le cadre du projet CHALLENGE pour diffuser une approche intégrée et transformative parmi les acteurs clés du système agroalimentaire dans ses divers secteurs et chaînes de valeur, en facilitant l'échange de connaissances et d'expériences.

Cette activité est promue par Azione TerrAE, la Coalition pour la Transition Agroécologique, qui a également inspiré la structure générale du projet CHALLENGE. Depuis des années, Azione TerrAE s'engage dans des activités de formation et de diffusion sur les thèmes de l'agroécologie, impliquant le monde de la recherche, les organisations paysannes, la société civile et les institutions. En mars 2021, les organisations membres ont signé un Position Paper - Transition agroécologique et coopération internationale en Afrique de l'Ouest - qui énonce les objectifs et les orientations de la Coalition, tout en appelant à une action urgente dans l'une des régions les plus critiques de la planète. **Le Position Paper d'Azione TerrAE adopte la vision de la FAO sur l'agroécologie** : « L'agroécologie est une approche intégrée qui applique des concepts et des principes écologiques et sociaux à la gestion et à la conception des systèmes agricoles et alimentaires, afin d'engager des parcours de transition vers des modèles durables et résilients ». **Les objectifs de la cartographie et les modalités de participation à l'appel** ont été présentés lors d'un webinar le 9 avril 2024. L'invitation à participer a été adressée à tous les acteurs intéressés du secteur agroalimentaire, en Italie et à l'étranger : entreprises privées, coopératives, organisations de la société civile, institutions publiques, de différentes tailles et caractéristiques. À cette occasion, le format standard pour décrire leur « bonne pratique » a été présenté (voir annexe).

**La date limite pour la présentation des bonnes pratiques** était fixée au 31 mai, puis reportée au 15 juin 2024.

## 2. Critères, méthodes et outils d'évaluation

La tâche de sélectionner les bonnes pratiques à intégrer dans la cartographie a été confiée par Azione TerrAE à un Comité d'Évaluation (CdE) composé des personnes suivantes, qui apportent des compétences et des expériences complémentaires pertinentes pour les contenus de l'appel, acquises dans divers contextes:

- **Giorgio Menchini**, en tant que coordinateur. Porte-parole d'Azione TerrAE, ancien Président de l'ONG COSPE (2015-2023), expert en gestion communautaire des ressources environnementales, avec 40 ans d'expérience

dans les ONG de coopération internationale en Afrique, Amérique Latine, et Méditerranée.

- **Caterina Batello**, Vice-Présidente de l'Association Italienne d'Agroécologie (AIDA), membre du Conseil d'Agroecology Europe, et ancienne Responsable d'Équipe pour l'Agroécologie et la Gestion des Écosystèmes à la FAO. Elle a joué un rôle clé dans l'approbation des 10 éléments de l'Agroécologie. Experte en développement agricole, elle a travaillé en Afrique, Asie et Amérique Latine.
- **Cristiana Peano**, Professeure Titulaire au Département des Sciences Agricoles, Forestières et Alimentaires de l'Université de Turin et Présidente du CISAO, un centre de deuxième niveau de la même université pour la recherche, la formation et le renforcement des capacités en Afrique. Depuis 20 ans, elle se consacre à la transition des systèmes agricoles en Europe, Afrique et Amérique Latine.
- **Carlotta Ebbreo**, collaboratrice de l'ONG DEAFAL, elle travaille entre le milieu académique et les organisations du tiers secteur dans le domaine du développement local et des réseaux, de l'éducation et de la formation pour l'agroécologie. Elle est impliquée depuis 10 ans en Italie, en Europe et en Amérique Latine dans des parcours de transition agroécologique en tant que facilitatrice et chercheuse sociale.
- **Riccardo Bocci**, Agronome. Directeur Technique et ancien coordinateur du Réseau Semi Rurali depuis 2007, collaborateur du Ministère de l'Agriculture pour la rédaction des Lignes Directrices Nationales pour la Conservation de la Biodiversité Agricole (2010-2012). Responsable des projets européens Farm Seed Opportunities, SOLIBAM et DIVERSIFOOD (2007 - 2018).

Le CdV s'est officiellement constitué le 15 mai 2024, et à cette occasion, il a défini ses critères et méthodes de travail.

Étant donné que la cartographie des bonnes pratiques soutenue par Azione TerrAE et lancée par le projet CHALLENGE a pour objectif de promouvoir la diffusion et l'échange d'expériences réalisées par des acteurs de différentes natures, engagés dans le développement de processus s'inscrivant dans la vision intégrée et transformatrice de l'Agroécologie, le CdV a confirmé son choix de centrer l'évaluation sur les processus de transition agroécologique plutôt que sur des projets ou pratiques isolés. Il a proposé pour la cartographie un titre plus explicite : "Cartographie des bonnes pratiques de transition agroécologique".



En cohérence avec cette approche, six domaines spécifiques d'évaluation ont été définis :

- 1. Domaine systémique:** intégration des principes écologiques et sociaux
- 2. Domaine transformateur:** transition vers des modèles équitables, durables et résilients
- 3. Domaine participatif:** participation des acteurs locaux à toutes les phases de conception et de mise en œuvre (avec une attention particulière aux entreprises paysannes et familiales, aux femmes et aux jeunes)
- 4. Co-création et échange de connaissances:** dans l'analyse des systèmes agro-alimentaires et l'identification des réponses
- 5. Durabilité :** durabilité des processus lancés sous les angles environnemental, économique, social et politique
- 6. Réplicabilité** avec une attention particulière à la possibilité d'une prolifération horizontale des expériences

Ces domaines, et les critères relatifs à chacun d'entre eux, constituent la base sur laquelle la grille d'évaluation, annexée au présent rapport, a été construite plus tard au cours de la réunion.

Considérant la nature interactive et inclusive de l'exercice Mapping, le Comité a décidé de se prévaloir de la possibilité de demander des intégrations aux participants à l'appel qui avaient envoyé leurs formulaires avant le 30 mai 2024, date de publication sur le site web du Challenge du communiqué spécifiant les domaines et les critères d'évaluation indiqués ci-dessus.

Enfin, afin d'éviter d'éventuels conflits d'intérêts, le Comité a décidé que les membres du CA s'abstiendront d'évaluer des propositions émanant d'organisations et d'institutions auxquelles ils appartiennent ou sont liés, ou impliqués dans des projets dans lesquels ils ont joué ou jouent un rôle à un autre titre.

### 3. Résultats de l'appel

L'appel a recueilli un total de 28 propositions de bonnes pratiques de transition agroécologique : 8 reçues avant le 31 mai, date initiale de clôture, 16 avant la prolongation du 15 juin, et 4 le lendemain. La variété et la diversité de ces

propositions sont immédiatement frappantes, confirmant que le thème de la transition agroécologique ne concerne pas des segments d'expérience spécifiques et séparés, destinés uniquement aux experts et aux agences spécialisées, mais implique l'ensemble du réseau d'acteurs et de relations sociales qui se créent et se développent autour de l'alimentation, en Italie comme dans le reste du monde, avec leurs histoires, leurs agendas et leurs langages.

La capacité de recueillir et de représenter cette diversité est un atout, mais également un défi pour ceux qui doivent sélectionner les expériences qui peuvent transmettre cette richesse. Cela part d'un matériel qui ne s'adapte pas naturellement à la standardisation rigide des formats et des langages. C'est un aspect dont il faudra tenir compte à l'avenir, en repensant la structuration des fiches pour les participants à l'appel et la manière de décrire les pratiques de transition agroécologique, qui semblent davantage adaptées, dans leur format et leur langage, aux appels de coopération internationale au développement.

Le tableau récapitulatif joint montre que 10 des 28 pratiques reçues sont réalisées en Italie - en Lombardie, Vénétie, Trentin, Émilie-Romagne, Campanie, Sardaigne, Basilicate - et 18 à l'étranger, impliquant 15 pays : Tchad, Maroc, Kenya, Pérou, eSwatini, Croatie, Serbie, Turquie, Grèce, Portugal, Burkina Faso, Sénégal, Bénin, Guinée-Bissau, Niger.

Il s'agit d'expériences issues exclusivement de la société civile, sous ses différentes formes. En particulier, 10 projets et initiatives réalisés en Italie ont été soumis par des entreprises familiales, des coopératives, des associations de promotion sociale, d'autres entités du Tiers Secteur, ainsi qu'un groupe informel. Pour les expériences internationales, 9 ONG italiennes de coopération internationale, en collaboration avec 1 ONG, 1 coopérative et 2 réseaux locaux africains, ont présenté un total de 18 projets.

Parmi les thèmes stratégiques décrits dans le Position Paper d'Azione TerrAE et mentionnés dans l'appel, la "Terre" est celui qui occupe la première place en tant que principal sujet (10 mentions), suivi par Semences (6) et Services (5), puis par Marchés (3), Femmes (3) et Jeunes (1). En ce qui concerne les secteurs, la Formation, la Gouvernance et la gestion des ressources naturelles, ainsi que le Développement associatif et institutionnel figurent parmi les principaux secteurs mentionnés dans la majorité des pratiques.

Sur la base de ce cadre, lors de la réunion du 18 juin 2024, le CdV a défini le programme et le calendrier du processus de sélection.

- Du 20 juin au 9 juillet : évaluation préliminaire des pratiques reçues, menée par deux membres du CdV. Une personne est chargée de réaliser un premier niveau d'analyse et de proposition en se basant sur la grille élaborée lors de



la réunion précédente, tandis que l'autre personne se charge de la révision et de l'intégration de cette analyse. L'objectif était double : garantir un double contrôle pour l'évaluation préliminaire de chaque pratique et faciliter le travail des deux personnes responsables, leur permettant de travailler de manière autonome, au moment qui leur convient le mieux, et d'échanger leurs commentaires et évaluations principalement par mail, réduisant ainsi au minimum la nécessité de réunions à distance.

- 10 juillet : session en présentiel pour finaliser le processus de sélection, à partir de la présentation des évaluations préliminaires qui seront discutées et soumises à la décision finale de l'ensemble du CdV.

Les 24 dossiers reçus avant la date limite (15 juin) ont été répartis au sein du CdV en appliquant le critère ci-dessus. Les 4 dossiers arrivés hors délai, le matin du 16 juin, ont été acceptés avec des réserves et leur évaluation a été reportée aux semaines suivant la session du 10 juillet.

#### 4. Résultats de la sélection

Compte tenu des propositions reçues, lors de sa réunion plénière du 10 juillet à Florence, le comité d'évaluation a tout d'abord partagé quelques considérations méthodologiques sur l'application des critères décrits au chapitre 2 du présent rapport, en se concentrant sur les aspects critiques suivants, relevés dans plusieurs pratiques :

- L'accent prédominant sur l'utilisation de techniques pratiques durables de production agricole et de gestion durable des sols, avec une approche conventionnelle qui ne prévoit pas (ou ne décrit pas) une intégration adéquate des aspects sociaux, ni l'insertion ou la connexion avec des processus de changement plus larges dans la transformation du système agroalimentaire dans le sens de l'équité et des droits.
- Sous-estimation et/ou focalisation insuffisante sur les caractéristiques et le rôle des acteurs sociaux impliqués, décrits davantage comme des utilisateurs et des bénéficiaires du projet que comme des protagonistes du processus de changement, en restant encore une fois dans les limites d'une approche conventionnelle.
- Analyse insuffisante ou absente des besoins et des ressources locales menée avec l'approche de la co-création et de l'échange de connaissances dans la recherche et la définition de réponses adaptées à la spécificité des contextes.

Il a été unanimement convenu que ces aspects constituent des éléments clés pour une évaluation qui se réfère à la vision d'Azione TerrAE, et qu'ils doivent donc être appliqués de manière cohérente et rigoureuse, afin de donner un signal clair sur la manière dont une « pratique de transition agroécologique » diffère d'une simple « pratique agroécologique ». Ce signal doit être non seulement communicatif, pour transmettre la vision de l'Azione TerrAE, mais aussi et surtout éducatif. Dans ce sens, il a été souligné que l'évaluation ne prétend pas et n'a pas l'intention d'être un jugement de performance, mais plutôt un outil de réflexion et de dialogue sur les défis de la transition agroécologique, afin d'améliorer notre capacité à l'intégrer dans des processus réels, dans une voie ouverte d'apprentissage constant, qui nous concerne tous. A cet égard, il a été rappelé que toutes les pratiques présentées constituent une valeur et une ressource, tant dans leurs forces que dans leurs faiblesses.

Le Comité a ensuite pris des décisions sur la manière dont les résultats seront renvoyés :

- Un formulaire sera préparé pour chaque pratique, qui contiendra l'évaluation pour chaque domaine et l'évaluation globale finale (voir le *formulaire de retour d'évaluation* ci-joint). Ces formulaires seront mis à la disposition de toute partie proposante qui en fera la demande et pourront constituer une base concrète pour le développement du dialogue indiqué ci-dessus. Les résultats de la sélection seront communiqués dans le rapport final du comité d'évaluation, accompagné d'un rapport de synthèse contenant toutes les informations pertinentes et les évaluations sommaires relatives à chaque dossier (voir les annexes correspondantes).
- Le rapport final et le cadre de synthèse seront transmis aux chefs de projet CHALLENGE et à la coordination de Azione TerrAE pour publication et diffusion.

Il a finalement été décidé, après avoir accepté l'avis positif de l'équipe du projet Challenge, d'augmenter le nombre de bonnes pratiques sélectionnées à 6, en établissant deux catégories distinctes : l'une pour les pratiques mises en œuvre en Italie et l'autre pour celles mises en œuvre à l'étranger.

Les résultats de l'évaluation préliminaire, mentionnés dans le chapitre précédent, ont ensuite été présentés et partagés. Afin de compléter l'évaluation de certaines pratiques et de normaliser l'ensemble de la documentation jointe, le comité a dû consacrer plus de temps et de travail à distance au cours des semaines suivantes. Il n'a pas été possible de procéder à l'évaluation des 4 dossiers arrivés tardivement et



acceptés avec des réserves. Par conséquent, 24 dossiers ont été évalués et sélectionnés. Le Comité a décidé de proposer l'inclusion de 16 d'entre eux dans la cartographie des bonnes pratiques. Pour les 8 restants, le CdV suggère - comme pour les pratiques reçues tardivement - de saisir l'opportunité de la session de sélection 2025 pour intégrer et compléter les informations nécessaires et encourager la résolution des nœuds mis en évidence dans les fiches d'évaluation, par le dialogue et la construction d'un langage et de codes communs.

En ce qui concerne le choix des meilleures pratiques, les suivantes ont été sélectionnées :

Pour l'Italie:

- **Agroecologia in Montagna** (Trentino)
- **Mesa Noa** (Sardegna)
- **La filiera degli 11 grani** (Lombardia)

Pour l'étranger:

- **Paysannes protagonistes (eSwatini)**
- **Récupération des savoirs traditionnels Cassia Nigricans** (Burkina Faso)
- **Circulation en Amazonie (Pérou) et Production biologique de fonio (Sénégal) ex aequo.** Il est suggéré de conserver les deux.

Au terme d'un travail aussi exigeant que passionnant et de la remise de ses résultats, le Comité d'évaluation remercie l'Azione TerrAE pour la confiance qu'elle lui a accordée.

Enfin, il recommande de créer des espaces de dialogue, de discussion et de communication appropriés pour partager non seulement les résultats, mais aussi les leçons tirées d'une expérience qui peut servir de stimulant et de contribution à la recherche de modèles d'évaluation adaptés aux caractéristiques originales des parcours de transition agroécologique, en laissant de côté - même sur ce terrain ! - la tentation de se contenter de modèles standards. Et en gardant à l'esprit en particulier les deux défis clés qui sont devenus évidents tout au long du parcours du Comité, et qui nécessitent des réponses innovantes en termes de méthode, d'outils et de langage : la nécessité de passer de la centralité du projet à la centralité du processus ; la diversité et la variété des acteurs impliqués, et des contextes dans lesquels ils opèrent.

Pour conclure, nous remercions tout particulièrement Sara Baglioni, du Secrétariat de Azione TerrAE, qui a participé à toutes les activités de ce groupe, offrant toujours une contribution précieuse et opportune.

**18 octobre 2024**

**Giorgio Menchini, Caterina Batello, Cristiana Peano,  
Carlotta Ebbreo, Riccardo Bocci**